



A Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

14 avenue Duquesnes, 75 350 Paris 07 SP

Paris, le 26 février 2014

Madame la Ministre,

En octobre 2012, à la suite de mon refus de recevoir la légion d'honneur, Madame Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, me recevait ainsi qu'une délégation de nos associations pour un échange concernant les problèmes de santé liés au travail et à l'environnement pour lesquels nous nous mobilisons depuis de longues années. A l'issue de cette rencontre, Madame Duflot m'a indiqué vous avoir écrit pour vous demander de me recevoir. Je me permets de donner suite à cette démarche de sa part pour solliciter un entretien avec vous sur un sujet particulièrement grave concernant les victimes de l'amiante et, au delà, les victimes d'exposition à des risques mortels, professionnels ou environnementaux.

Alors que votre ministère se préoccupe beaucoup de dépistage de cancer, nous souhaitons attirer votre attention sur deux situations qui relèvent d'un même sujet en rapport avec cette préoccupation : « le suivi de personnes exposées à l'amiante ». Cela concerne :

- d'une part les victimes d'Amisol : usine d'amiante de Clermont-Ferrand (63) fermée en 1974 qui est peut-être la situation d'exposition industrielle à l'amiante la plus extrême en France,
- d'autre part du scandale d'Aulnay sous Bois, de l'usine CMPP qui jouxtait une école et qui a pendant des décennies exposé gravement, non seulement les travailleurs, mais les écoliers, les riverains et la population.

Pour Amisol, un suivi post-professionnel spécifique était en place depuis 1996, il vient d'être dénoncé par la CPAM fin 2013. Pour Aulnay sous Bois, en dépit de propositions très argumentées de notre part, l'ARS sous-traite à des compagnies privées à but lucratif une démarche d'enquête ponctuelle dans des conditions qui, non seulement ne répondent pas aux objectifs de suivi mais pourrait conduire à un échec qui serait particulièrement préjudiciables au projet de mise en place d'un suivi post-exposition, conforme à une recommandation de l'HAS, dans une perspective de justice et de santé publique. Les documents ci-joints exposent chacune des deux situations et les demandes des personnes concernées. Dans les deux cas, il s'agit de problèmes particulièrement aigus, de sujets trop sérieux pour qu'ils soient traités à l'à peu près ou que l'on laisse défaire une pratique qui donnait satisfaction. Les représentants des victimes d'Amisol ont rencontré Monsieur Masi lors de votre visite à Clermont-Ferrand le 10 Janvier 2014 et n'ont à ce jour aucune information en retour de sa part.

Je me permets d'insister pour avoir un entretien avec vous dans un délai assez rapproché, dans le seul souci de l'efficacité. Je vous propose de venir avec Mme Josette Roudaire du Collectif Amiante Prévenir et Réparer de Clermont-Ferrand, et Gérard Voide, du Collectif des riverains de l'usine CMMP d'Aulnay-sous-bois.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, veuillez recevoir, Madame la Ministre, mes salutations respectueuses.

Annie Thébaud-Mony, Directeur de recherche honoraire INSERM

Copie à / Messieurs Jean-Denis Combrexelle, directeur général du travail, Claude Evin, directeur Général de l'ARS Ile de France, Monsieur François Dumuis, Général de l'ARS Auvergne